

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, le lundi **6 mai 2019 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est absente.

La secrétaire-trésorière adjointe Renée Donaldson est présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
  - .1 du procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
  - .1 Don à la Société canadienne du cancer;
  - .2 Don à la municipalité de Potton dans le cadre de sa levée de fonds pour la préservation de la grange ronde située à Mansonville;
  - .3 Don au Fonds de secours de secours de la Croix-Rouge pour les inondations au Québec;
- 6 Administration financière**
  - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
  - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 6 mai 2019;
  - .3 Dépôt des états financiers de l'exercice financier 2018;
  - .4 Annulation de plusieurs soldes résiduaux dans la réalisation complète de l'objet des règlements;
- 7 Sécurité publique**
  - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
  - .2 Résultat de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un bateau de sauvetage nautique;
- 8 Transport, voirie**
  - .1 Adjudication du contrat pour la fourniture, l'épandage et le nivelage de gravier - été 2019;
  - .2 Résultat de l'appel d'offres pour les travaux de pavage sur un tronçon du chemin North;
  - .3 Demande au député provincial concernant l'affichage sur l'autoroute 10;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
  - .1 Proclamation de la journée annuelle de l'abeille à miel;
  - .2 Embauche de deux écoconseillers pour la période estivale 2019;
  - .3 Diagnostic sommaire du bassin versant et caractérisation écologique de la baie Greene;
  - .4 Offre de service du RAPPEL pour le suivi de la qualité des eaux de baignade;
  - .5 Embauche d'un préposé à l'application du règlement sur la gestion des installations septiques;
  - .6 Demande de subvention au fonds vert de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Orford (APELOR) pour la caractérisation d'un étang et les propositions de solutions permettant d'y limiter l'apport en sédiments;
  - .7 Demande de permis de construction PIIA 2019-04-0006 – 7 rue des Amarantes;
  - .8 Demande de permis de construction PIIA 2019-04-0020 – 45 chemin Millington
- 10 Loisirs et culture**
  - .1 Autorisation des déboursés pour l'événement *Austin en fête!*;
  - .2 Demande de passage du Groupe Therrien Couture pour une course à relais sur le territoire de la municipalité;
  - .3 Embauche d'une agente de recherche en histoire et patrimoine;
  - .4 Embauche de personnel pour le camp de jour;
  - .5 Nomination d'un gardien de quai pour la saison estivale 2019;

- .6 Nomination des préposés aux fins d'application du règlement municipal n° 14-445 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes;
- 11 Hygiène du milieu**
  - .1 Embauche d'un préposé à l'inspection des installations sanitaires et aide-voirie pour la période estivale;
- 12 Santé et bien-être**
  - .1 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2019;
  - .2 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA);
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16 Affaires nouvelles**
- 17 Levée de l'assemblée**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (2019-05-89)

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019** (90)

2019-05-90

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

**DON À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER** (91)

2019-05-91

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer demande une aide financière pour la recherche et pour aider les personnes touchées en leur offrant le soutien dont ils ont besoin;

**ATTENDU** l'importance d'appuyer les recherches contre le cancer afin de sauver des vies;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité fasse un don au montant de 350 \$ à la Société canadienne du cancer afin de l'aider à lutter contre le cancer et à sauver des vies.

**ADOPTÉE**

**DON À LA MUNICIPALITÉ DE POTTON DANS LE CADRE DE SA CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT POUR LA PRÉSERVATION DE LA GRANGE RONDE SITUÉE À MANSONVILLE** (92)

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Potton organise une campagne majeure de financement 2019-2020 pour contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur de la grange ronde située sur son territoire à Mansonville;

2019-05-92

**ATTENDU QU'**il s'agit de l'unique grange ronde dans les Cantons de l'Est qui est accessible au public;

**ATTENDU QUE** la grange ronde servira de centre d'interprétation du patrimoine du canton de Potton et deviendra un pôle culturel et patrimonial important de la MRC de Memphrémagog;

**ATTENDU QUE** le patrimoine bâti, agricole, forestier et paysager propre à la région de l'Estrie sera célébré dans ses espaces, sous forme d'expositions et d'activités éducatives, sociales et culturelles qui rejoindront un public de tous les âges;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil autorise la somme de 200 \$ à la réalisation du projet en guise de solidarité intermunicipale et de contribution à la vitalité de la région.

**ADOPTÉE**

**DON AU FONDS DE SECOURS DE LA CROIX-ROUGE POUR LES INONDATIONS AU QUÉBEC** (93)

2019-05-93

**ATTENDU QUE** quelques 120 communautés des régions de Lanaudière, des Laurentides et de l'Outaouais sont aux prises avec les inondations printanières affectant des milliers de sinistrés;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec fait appel à toutes les municipalités du Québec à faire preuve de solidarité et à soutenir les communautés sinistrées en contribuant au Fonds de secours de la Croix-Rouge;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité fasse un don au montant de 2 000 \$ au Fonds de secours de la Croix-Rouge pour les inondations du Québec.

**ADOPTÉE**

**COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES, DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT** (94)

**Comptes payés après le 1<sup>er</sup> avril**

<b>Salaires au net du 2019-04-03</b> (pompiers mars compris)	<b>11 791,54</b>
<b>Salaires au net du 2019-04-10</b>	<b>8 783,16</b>
<b>Salaires au net du 2019-04-17</b>	<b>5 874,67</b>
<b>Salaires au net du 2019-04-24</b>	<b>10 948,49</b>
<b>Ministre du Revenu (avril)</b>	<b>16 356,92</b>
<b>Receveur Général (avril)</b>	<b>6 320,78</b>

<b>Bell Canada</b> (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne)	818,62
<b>Bell Mobilité</b>	248,18
<b>Hydro-Québec</b> (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	4 836,85
<b>Fonds d'information</b> (avis de mutations mars et avril)	116,00
<b>Xerox</b> (copies)	166,45
<b>La Capitale Assurances</b> (assurance groupe avril et mai)	9 091,92
<b>Petite caisse</b> (dépenses bureau, regroupement artistes, divers)	262,70
<b>CIBC Visa</b> (outils, équipement divers hôtel de ville, incendie, premiers répondants, permis réunion Régie des alcools)	2 753,52
<b>Carte Rona</b> (drapeaux chemins, entretien bâtiments)	197,29
<b>FarWeb IT</b> (service technique informatique)	586,37
<b>Carrefour Action Municipale &amp; famille</b> (adhésion)	88,53
<b>Le St-Edouard</b> (traiteur coquetel des bénévoles)	1 379,70
<b>Érablière RHM Marcoux</b> (cadeaux pour fête des bénévoles)	400,00
<b>Angela Robinson</b> (cadeaux fête des bénévoles)	350,00
<b>Marie-Ange Gagné</b> (projet de direction de la chorale)	1 500,00
<b>Daniel Lechasseur</b> (bottes de sécurité pompier)	155,12
<b>Remboursements bibliothèque et sports</b>	795,00
<b>Personnel</b> (déboursés divers)	374,45
<b>Personnel</b> (déplacements / kilométrage)	2 808,69
<b>Remboursement de taxes</b> (crédit de révision)	114,95

2019-05-94

**Total payé au 6 mai 2019 87 119,90 \$**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

<b>Câble-Axion Digital inc</b> (internet hôtel de ville)	68,93
<b>MRC Memphrémagog</b> (équilibre/maintien d'inventaire, transport collectif)	2 301,91
<b>Raymond Chabot Grant Thornton</b> (audit 2018)	6 898,50
<b>Monty Sylvestre</b> (frais juridiques)	4 067,17
<b>Mégaburo</b> (fournitures et papeterie)	360,22
<b>GDE Xerox</b> (copies)	13,83
<b>Produits Sany</b> (nettoyants, etc.)	83,87
<b>FarWeb IT</b> (frais mensuel et services techniques)	532,50
<b>Infotech</b> (papeterie)	171,31
<b>Le Reflet du Lac</b> (avis public - pavage et emploi été)	397,58
<b>The Record</b> (annonce - pompiers et premiers répondants)	573,73
<b>Marché Austin</b> (épicerie, divers)	21,96

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

<b>Régie de Police de Memphrémagog</b> (mai)	55 158,91
<b>Pierre Chouinard et Fils</b> (carburant diesel, essence)	1 698,07
<b>Centre d'extincteur SL</b> (contrat cylindres d'air)	327,68
<b>Location Langlois inc</b> (réparation pompe, camion 252)	492,68
<b>Plomberie Gilbert &amp; Fils inc</b> (réparation caserne nord)	531,78
<b>Communication Plus</b> (appel de service)	271,33
<b>Aréo-Feu</b> (mousse Fire-Brake et habit pompier)	4 004,01
<b>Napa Magog</b> (génératrice, préparation sinistres, pièces camions)	968,04
<b>Municipalité d'Eastman</b> (entraide mars)	450,00
<b>Municipalité de Potton</b> (entraide janvier et mars)	643,75

#### **TRANSPORT**

<b>Groupe ADE Estrie inc</b> (déblocage de ponceaux)	903,99
<b>Focus</b> (frais mensuel GPS)	245,82
<b>Englobe</b> (analyse granulométrique)	134,52
<b>Les Entreprises Bourget inc</b> (réservoir - abri de sable)	2 114,93
<b>Campbell Scientific</b> (frais de location - station météorologique)	787,50

#### **HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

<b>Groupe Environex</b> (analyses d'eau)	217,31
<b>MRC Memphrémagog</b> (quote-part: Centre de Tri et Corpo ski golf)	12 920,50
<b>R.I.G.M.R.B.S.</b> (enfouissement)	1 786,33
<b>Laurentide Re/Sources inc</b> (matières RDD, etc.)	291,10
<b>Texel Matériaux Techniques inc</b> (bâches pour renouée du Japon)	3 229,03

<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>	
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>	
<b>Action Memphré Ouest</b> (quote-part 2019, 1 sur 2)	<b>2 357,50</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
<b>Conseil Sport Loisir de l'Estrie</b> (adhésion 2019-2020)	<b>100,00</b>
<b>Comma</b> (bottin, bulletin, budget participatif, FAQ inst. septiques)	<b>1347,91</b>
<b>Encadrements Turgeon</b> (toiles comité culturel)	<b>395,33</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
<b>Banque Nationale inc.</b> (intérêts emprunts 11-384)	<b>2 501,63</b>
<b>Banque Nationale inc.</b> (capital et intérêts emprunt 15-423)	<b>23 244,55</b>
<b>AFFECTATIONS</b>	
<b>CONTRATS</b>	
<b>Normand Jeanson Excavation inc</b> (dégel)	<b>34 265,75</b>
<b>Exc. Stanley Mierzwinski</b> (contrat déneigement)	<b>68 222,24</b>
<b>Philip Stone</b> (contrat déneigement)	<b>3 330,26</b>
<b>Paysagement L'Unick</b> (contrat déneigement)	<b>643,66</b>
<b>MTG enr</b> (contrat déneigement)	<b>1 080,82</b>
<b>Lee Fancy</b> (conciergerie)	<b>1 241,98</b>
<b>Sani-Estrie inc.</b> (matières résiduelles)	<b>19 810,17</b>
<b>Total à payer au 6 mai 2019</b>	<b>259 862,68 \$</b>

2019-05-94

**ATTENDU QUE** que la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **87 119,90 \$** soient approuvés;
4. les comptes payables au 6 mai 2019 au montant de **259 862,68 \$** soient approuvés;
5. la signature des chèques correspondants soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 6 MAI 2019**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 6 mai 2019.

\* \* \*

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE FINANCIER 2018**

L'adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe dépose les états financiers de l'exercice financier 2018 et le conseil prend acte du rapport préparé et présenté par les vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés.

**RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

L'adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

\* \* \*

**ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES DANS LA RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS** (95)

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Austin a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

2019-05-95

**ATTENDU QU'**une partie des règlements en question a été financée de façon permanente;

**ATTENDU QU'**il existe pour chacun des règlements en question un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :
  - a) en remplaçant les montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
  - b) en ajoutant une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
2. la municipalité informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;
3. la municipalité demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.
4. une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE**

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN BATEAU DE SAUVETAGE** (96)

2019-05-96

**ATTENDU** la résolution n° 2019-04-74 concernant une demande de soumission par voie d'invitation écrite pour l'acquisition d'un bateau de sauvetage par l'entremise du système SEAO, conformément aux articles 935 et 936 du *Code municipal*;

**ATTENDU QUE** des deux soumissionnaires invités, un seul a déposé une soumission conforme :

2949-4747 Québec inc.  
(Aqua Services)

52 430,90 \$

**ATTENDU QUE** le prix soumissionné est vastement supérieur au montant prévu au budget;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'évaluer d'autres options pour un bateau de sauvetage;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

2019-05-96

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité ne donne pas suite au présent appel d'offres et, en conséquence, rejette toutes les soumissions reçues;
3. le conseil remercie les soumissionnaires qui ont déposé une soumission dans le cadre du présent appel d'offres.

**ADOPTÉE**

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, L'ÉPANDAGE ET LE NIVELAGE DU GRAVIER - ÉTÉ 2019** (97)

2019-05-97

**ATTENDU** la résolution n° 2019-04-76 concernant une demande de soumission par voie d'invitation écrite pour la fourniture, l'épandage et le nivelage du gravier – été 2019, par l'entremise du système SEAO, conformément aux articles 935 et 936 du *Code municipal*;

**ATTENDU QUE** les trois soumissionnaires invités ont tous déposé une soumission, soit :

Excavation Stanley Mierzwinski Ltée	82 552,05 \$
Germain Lapalme et Fils inc.	127 162,35 \$
Normand Jeanson Excavation inc.	86 231,25 \$

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'accorder le contrat pour partie des quantités visées au plus bas soumissionnaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le contrat pour la fourniture, l'épandage et le nivelage du gravier soit adjugé au plus bas soumissionnaire qui s'avère conforme, soit **Excavation Stanley Mierzwinski Ltée**, selon les modalités établies dans la soumission de l'entreprise et énoncées ci-dessous :

<b>Matériel</b>	<b>Quantité</b>	<b>Taux/t.m.</b>	<b>Total*</b>
Gravier concassé	4 000 t.m.	17,95 \$	71 800,00 \$

au coût total de **82 552,05 \$**, toutes taxes et dépenses incidentes incluses, selon les dispositions du contrat à intervenir et qui fait partie intégrante des documents composant ledit appel de soumission;

3. la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Ménard, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité d'Austin le **Contrat pour la fourniture, l'épandage et le nivelage du gravier – été 2019**.

**ADOPTÉE**

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UN TRONÇON DU CHEMIN NORTH** (98)

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions relativement aux travaux de pavage sur un tronçon d'une longueur d'environ 6 km sur le chemin North;

2019-05-98

**ATTENDU** les prix reçus, dont les montants apparaissent dans les tableaux ci-dessous en regard du nom de chaque firme ayant soumissionné en réponse à l'appel d'offres public lancé par l'entremise du système SEAO;

**Option A – ENROBÉ COULÉ À FROID (ECF)**

Sintra inc.	672 603,75 \$
-------------	---------------

**Option B – COUCHE DE CORRECTION EN ENROBÉ EC-10**

Eurovia Québec Construction inc.	580 071,41 \$
Pavages Maska inc.	573 884,06 \$
Sintra inc.	706 521,38 \$

**ATTENDU** que les prix soumissionnés pour chacune des options sont considérablement supérieurs aux estimations réalisées par la municipalité pour ces travaux;

**ATTENDU** que pour cette raison, la municipalité souhaite réévaluer ses options par rapport aux travaux de pavage visés par le présent appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité ne donne pas suite au présent appel d'offres et, en conséquence, rejette toutes les soumissions reçues;
3. le conseil remercie les soumissionnaires qui ont déposé une soumission dans le cadre du présent appel d'offres.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE AU DÉPUTÉ PROVINCIAL CONCERNANT L'AFFICHAGE SUR L'AUTOROUTE 10** (99)

2019-05-99

**ATTENDU** que la municipalité d'Austin souhaite depuis longtemps que le nom de la municipalité apparaisse sur les enseignes de l'Autoroute 10 pour indiquer la sortie à emprunter pour s'y rendre;

**ATTENDU** qu'elle a présenté, en vain, plusieurs demandes auprès de Transport Québec dans les années passées;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité demande au député d'Orford, M. Gilles Bélanger, d'intervenir auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin que soient installées sur l'Autoroute 10 des enseignes indiquant que les automobilistes doivent emprunter la sortie 115 pour se rendre à Austin.

**ADOPTÉE**

## **PROCLAMATION DE LA JOURNÉE ANNUELLE DE L'ABEILLE À MIEL** (100)

**ATTENDU** la demande d'appui à une campagne pour proclamer pour la dixième année, le 29 mai comme Journée annuelle de l'abeille à miel;

**ATTENDU QUE** 179 gouvernements municipaux au Canada adhèrent à cette campagne;

2019-05-100

**ATTENDU QUE** l'abeille à miel joue un rôle vital dans la sécurité alimentaire mondiale et que sa disparition représenterait un terrible désastre biologique;

**ATTENDU QUE** le Conseil canadien du miel évalue la valeur des abeilles pour la pollinisation des cultures à plus de deux milliards de dollars;

**ATTENDU QUE** les abeilles domestiques disparaissent à un rythme alarmant et considéré comme non-durable depuis plus d'une décennie;

**ATTENDU** l'importance de sensibiliser la population à la menace qui pèse sur la population d'abeilles à l'échelle mondiale en vue de favoriser une mobilisation pour sa protection.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

pour la dixième année, la municipalité proclame le 29 mai 2019, comme la Journée annuelle de l'abeille à miel et qu'elle fasse parvenir une lettre d'appui à cette proclamation à l'échelle nationale aux divers ministères des gouvernements provincial et fédéral concernés.

**ADOPTÉE**

## **EMBAUCHE DE DEUX ÉCOCONSEILLERS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2019** (101)

2019-05-101

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite continuer à poser des gestes concrets pour la sauvegarde de l'environnement et poursuivre ses efforts de sensibilisation citoyenne à diverses problématiques environnementales;

**ATTENDU QUE** la municipalité compte s'adjoindre deux écoconseillers pour réaliser les différents mandats sous la supervision de la spécialiste et inspectrice en environnement;

**ATTENDU QUE** les mandats qui seront réalisés par les stagiaires concerneront divers sujets :

- inventaire et contrôle d'espèces exotiques envahissantes;
- inspection en gestion des matières résiduelles;
- caractérisation de bandes riveraines;
- distribution et explication d'un document sur les étangs artificiels;
- activités d'information, d'éducation et de sensibilisation envers les citoyens;

**ATTENDU QUE** les écoconseillers participeront également à un kiosque sur l'environnement et à l'accompagnement pour la gestion des matières résiduelles lors à l'événement *Austin en fête!* ainsi qu'à une activité de sensibilisation au camp de jour;

**ATTENDU QUE** deux étudiants au baccalauréat en environnement à l'Université de Sherbrooke, soit Audrey Daraïche et Shany Ménard, ont posé leur candidature dans le cadre de leur stage en environnement et qu'ils satisfont les critères pour les postes;

**ATTENDU QUE** les argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

2019-05-101

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité embauche Audrey Daraïche et Shany Ménard à titre d'écoconseillers pour la période du 21 mai au 10 août 2019;
2. la municipalité offre à M<sup>me</sup> Daraïche et M. Ménard une rémunération à un taux horaire conforme à l'échelle salariale en vigueur pour 35 heures par semaine ainsi qu'une indemnité kilométrique de 0,52 \$ pour l'usage de leur véhicule au service de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**DIAGNOSTIC SOMMAIRE DU BASSIN VERSANT ET CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE DE LA BAIE GREENE** (102)

2019-05-102

**ATTENDU QUE** des citoyens ont manifesté leurs préoccupations grandissantes en lien avec des signes de vieillissement accéléré dans la baie Greene, située dans le lac Memphrémagog;

**ATTENDU QU'**une caractérisation écologique sommaire de la baie Greene a été réalisée en 2004 dans le cadre du projet « *Opération santé du lac Memphrémagog – phase 1* » où on y retrouve une évaluation du recouvrement par les plantes aquatiques ainsi que des mesures d'accumulation sédimentaire;

**ATTENDU QUE** la reprise d'une telle étude permettra de voir l'évolution de la baie, de cibler les secteurs problématiques et d'orienter les actions pouvant être réalisées pour préserver la baie;

**ATTENDU** l'offre de services numéro 2019024 déposée par le RAPPEL pour le diagnostic sommaire du bassin versant et la caractérisation écologique de la baie Greene;

**ATTENDU QUE** le coût pour ces travaux s'élève à 7 575 \$ (taxes en sus);

**ATTENDU QUE** les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité accepte la soumission de RAPPEL au montant de 7 575 \$ (taxes en sus) pour effectuer le diagnostic sommaire du bassin versant et la caractérisation écologique de la baie Greene, tel qu'indiqué dans la soumission datée du 7 novembre 2018.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE HUIT LACS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ** (103)

2019-05-103

**ATTENDU QUE** par sa résolution numéro 2016-06-142, le conseil autorisait la méthode unifiée de suivi de la qualité de l'eau de huit lacs situés sur son territoire afin d'obtenir des résultats comparables;

**ATTENDU QUE** la démarche pour 2019 comporte un seul objectif, soit de déterminer si la qualité de l'eau est adéquate pour la baignade;

**ATTENDU** l'offre de services déposée par le RAPPEL pour la mise en œuvre d'une démarche d'analyse systématique et commune pour l'année 2019;

**ATTENDU QUE** le coût pour le suivi de la qualité de l'eau de baignade (analyse de la concentration en coliformes fécaux) s'élève à 3 980 \$ (taxes en sus) pour l'année 2019;

2019-05-103

**ATTENDU QUE** les échantillonnages et la rédaction du rapport technique seront effectués par le RAPPEL et le Groupe Environex assurera l'analyse des résultats.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU :**

de mandater l'organisme RAPPEL pour effectuer les échantillonnages pour les analyses des eaux de baignade des lacs (des Sittelles, Gilbert, O'Malley, Orford, Malaga, McKey, Peasley et Webster) au montant de 3 980 \$ (taxes en sus) pour l'année 2019.

**ADOPTÉE**

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES** (104)

2019-05-104

**ATTENDU QU'À** la suite de l'adoption du règlement numéro 18-461 sur la gestion des installations septiques, la municipalité juge opportun d'embaucher un préposé à l'application du règlement durant la période estivale;

**ATTENDU QUE** M. Clément Brûlé propose ses services à titre de préposé à l'application du règlement sur la gestion des installations septiques;

**ATTENDU QUE** les argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité embauche M. Clément Brûlé à titre de préposé à l'application du règlement sur la gestion des installations septiques, pour une période de 21 semaines débutant le 6 mai 2019;
2. la municipalité offre à M. Brûlé une rémunération horaire conforme à l'échelle salariale en vigueur pour 35 heures/semaine, ainsi qu'une indemnité kilométrique de 0,52 \$ pour l'usage de son propre véhicule au service de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LA ORFORD (APELOR) POUR LA CARACTÉRISATION D'UN ÉTANG ET LES PROPOSITIONS DE SOLUTIONS PERMETTANT D'Y LIMITER L'APPORT EN SÉDIMENTS** (105)

2019-05-105

**ATTENDU QUE** l'étang situé entre la voie ferrée et le chemin des Diligences se remplit assez rapidement et préoccupe les riverains du lac Orford depuis plusieurs années;

**ATTENDU QU'**un delta résultant de l'érosion des cours d'eau et fossés en amont s'est formé dans le bassin;

**ATTENDU QU'**une visite sur le terrain est nécessaire afin de caractériser l'étang ainsi que le delta qui s'y est formé;

**ATTENDU QUE** l'APELOR souhaite obtenir des recommandations et des propositions techniques afin de limiter l'apport en sédiments dans l'étang;

201905-105

**ATTENDU QUE** le coût total du projet s'élève à 700 \$ taxes en sus;

**ATTENDU QUE** la contribution de l'APELOR se chiffre à 233,33 \$, ce qui représente le tiers du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** l'APELOR demande une aide financière de l'ordre de 466,66 \$ au Fonds vert de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif en environnement (CCE) est d'avis que le projet est conforme aux critères d'admissibilité au Fonds vert et recommande au conseil municipal de verser une subvention de 466,66 \$ à l'APELOR;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité accorde à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Orford une aide financière de 466,66 \$ à même l'enveloppe de son Fonds vert, pour défrayer les coûts du projet de caractérisation d'un étang et de propositions de solutions permettant d'en limiter l'apport en sédiments.

**ADOPTÉ**

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2019-04-0006 – 7 RUE DES AMARANTES** (106)

2019-05-106

**ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2019-04-0006 pour la construction d'un bâtiment principal ayant un toit d'un seul versant;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436;

**ATTENDU QUE** le bâtiment satisfait les critères prévus au règlement et n'entraîne aucune incidence visuelle sur le voisinage immédiat;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2019-04-0006 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2019-04-0020 – 45 CHEMIN MILLINGTON** (107)

2019-05-107

**ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2019-04-0020 pour l'agrandissement de la résidence existante;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est situé dans le PIIA-3 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436;

**ATTENDU QUE** le bâtiment satisfait les critères prévus au règlement et n'entraîne pas d'incidence visuelle importante sur le voisinage immédiat;

**ATTENDU QUE** les membres du CCU recommandent que le permis soit émis;

2019-05-107

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2019-04-0020 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

**AUTORISATION DES DÉBOURSÉS POUR L'ÉVÉNEMENT AUSTIN EN FÊTE!**  
(108)

2019-05-108

**ATTENDU QUE** le comité de coordination de la fête *Austin en fête!* présente un budget sommaire des dépenses prévues pour l'organisation de l'événement le 10 août prochain :

Location de tentes	2 000 \$
Location de tables et de chaises	2 000 \$
Jeux gonflables	2 000 \$
Vaisselle compostable	1 000 \$
Feux d'artifices	2 750 \$
Autres dépenses (toilettes chimiques, groupe musical, etc.)	2 250 \$

**ATTENDU QUE** les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité autorise des dépenses pour la somme de 12 000 \$ au comité de coordination pour l'organisation d'*Austin en fête!*;
2. autorisation soit et est accordée au comité et au Service de protection incendie d'utiliser les terrains municipaux et de se procurer les permis nécessaires auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de la Société des alcools du Québec pour la vente de nourriture et de boissons alcoolisées lors de la fête.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE COURSE À RELAIS DU GROUPE THERRIEN COUTURE** (109)

2019-05-109

**ATTENDU QUE** dans le cadre de son 25<sup>e</sup> anniversaire, le cabinet Therrien Couture S.E.N.C.R.L. organise une course à relais pour ses employés qui se tiendra les 4, 5 et 6 juillet 2019; qui a pour but de relier leurs places d'affaires (Laval, Montréal, Brossard, Sherbrooke et St-Hyacinthe);

**ATTENDU QUE** les coureurs formeront des équipes de deux accompagnées d'un cycliste et passeront sur le chemin Nicholas-Austin le 5 juillet prochain vers 20 h 45;

**ATTENDU QUE** des véhicules motorisés de type VR seront utilisés en soutien des de la course, mais qu'aucun véhicule ne suivra les coureurs sur la route de manière à ne pas créer d'entrave à la circulation;

**ATTENDU QUE** conformément aux exigences du ministère des Transports du

Québec, l'organisme demande à la municipalité l'autorisation d'utiliser la route Nicholas-Austin, le vendredi 5 juillet prochain vers 20 h 45;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande de la course à relais le 5 juillet prochain sur le chemin Nicholas-Austin dans les limites de la municipalité, chemin qui relève de la compétence du gouvernement du Québec (ministère des Transports) à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter des questions de sécurité du public et des participants et qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires du ministère des Transports.

**ADOPTÉE**

**EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE RECHERCHE EN HISTOIRE ET PATRIMOINE**  
(110)

2019-05-110

**ATTENDU QUE** dans une première phase du projet à l'été 2016, le Conseil local du patrimoine (Clp) avait pour objectif de classier et de codifier les informations recueillies lors des entrevues vidéofilmées pour les regrouper, les analyser et suggérer des avenues de diffusion;

**ATTENDU QU'**une deuxième phase du projet « Collection Mémoire des Aînés » visait à assurer la diffusion complète ou partielle – en mode de communication signifiante et intégrée – de différents thèmes révélés par la classification et la codification;

**ATTENDU QUE** devant l'ampleur du matériel, le cheminement entrepris dans cette phase 2 du projet s'est concentré uniquement sur le thème « Vivre son enfance à Austin durant les années 1920 à 1960 » et a produit une vidéo (de 2 heures) à l'aide des entrevues réalisées depuis 2011;

**ATTENDU QUE** devant l'ampleur du matériel, une phase 3 du projet se concentrant sur le thème des ancêtres des personnes interviewées, leurs origines et leur installation dans notre municipalité complètera en produisant une deuxième vidéo.

**ATTENDU QUE** pour assurer une diffusion significative et intéressante, il s'avère incontournable d'assurer la compensation des deux langues dans cette production;

**ATTENDU QUE** M<sup>me</sup> Cassandra Fortin, titulaire d'une maîtrise en histoire à l'Université de Sherbrooke, satisfait aux critères exigés par la municipalité pour la réalisation du mandat;

**ATTENDU QUE** des argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité embauche M<sup>me</sup> Cassandra Fortin à titre d'agente de recherche en histoire et patrimoine pour une période de huit à dix semaines, selon les besoins, débutant le 21 mai;
2. la municipalité offre à M<sup>me</sup> Fortin une rémunération horaire conforme à l'échelle salariale en vigueur pour 35 heures/semaine, ainsi qu'une indemnité kilométrique de 0,52 \$ pour l'usage de son propre véhicule au service de la municipalité.

**ADOPTÉE**

### **EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR (111)**

**ATTENDU** que la municipalité organise un camp de jour de sept semaines, soit du 25 juin au 9 août 2019, avec service de garde, pour les enfants de 5 à 12 ans d'Austin;

2019-05-111

**ATTENDU** que la municipalité souhaite retenir les services de Naomi Wiseman-Beese comme coordonnatrice pour 45 heures par semaine;

**ATTENDU** que la municipalité est toujours à la recherche d'un animateur ou d'une animatrice;

**ATTENDU** que si elle ne parvient pas à combler le poste, la municipalité se verra dans l'obligation de réduire le nombre d'enfants qu'elle peut accepter;

**ATTENDU** qu'advenant cette éventualité la municipalité doit prévoir des mesures pour décider l'attribution des places disponibles;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU :**

1. d'embaucher Mlle Naomi Wiseman-Beese comme coordonnatrice du camp de jour, selon la rémunération établie au budget;
2. dans l'éventualité où le poste d'animateur n'est pas comblé, les places disponibles soient attribuées d'abord aux citoyens d'Austin puis, selon les disponibilités, par tirage au sort (par famille).

**ADOPTÉE**

### **NOMINATION D'UN GARDIEN DE QUAI POUR LA SAISON ESTIVALE 2019 (112)**

2019-05-112

**ATTENDU QUE** le conseil désire retenir les services d'un gardien au quai Bryant's Landing pour la saison estivale 2019 pour un total de 770 heures de surveillance commençant à l'ouverture de la pêche à la fin du mois d'avril et couvrant les périodes de fort achalandage durant l'été, particulièrement durant les vacances de la construction;

**ATTENDU QUE** M. Jean-Paul Collin propose ses services à titre de gardien de quai pour la saison estivale 2019;

**ATTENDU QUE** le conseil désire avoir un rapport journalier sur la fréquentation du quai en ce qui concerne l'utilisation de la rampe à bateaux, la baignade et les pêcheurs sur le quai, par les résidents d'Austin et par les utilisateurs provenant de l'extérieur de la municipalité.

**ATTENDU QUE** MM. Clément Brûlé et André Lauriault proposent leur candidature comme remplaçants en cas d'absence de M. Collin;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité retienne les services de M. Jean-Paul Collin comme gardien au quai Bryant's Landing au taux horaire établi dans la grille salariale, pour 770 heures pendant la saison estivale, selon l'horaire autorisé par la directrice générale.
2. MM Clément Brûlé et André Lauriault soient nommés remplaçants en cas d'absence de M. Collin.

**ADOPTÉE**

**NOMINATION DES PRÉPOSÉS AUX FINS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 14-415 CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES** (113)

**ATTENDU QUE** le règlement de nuisance contre l'infestation par les moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes prévoit la nomination de préposés aux fins de son application;

2019-05-113

**ATTENDU QUE** la municipalité doit nommer ses préposés par résolution.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

les personnes ci-après soient nommées préposés aux fins d'application du règlement contre l'infestation par les moules zébrées et autres espèces envahissantes :

- **Préposés à l'émission des certificats d'usager :**  
Karen Gaudreau  
Kathy Lachapelle  
Linda Beaudoin  
Anne-Marie Ménard  
Renée Donaldson  
Marie-Élaine Lacroix  
Marc Éthier  
Stephen Nicholson  
Jean-Paul Collin  
Clément Brûlé  
André Lauriault
  
- **Préposés responsables du quai public et du contrôle du lavage des embarcations qui ne sont pas munies de vignettes :**  
  
Jean-Paul Collin  
Clément Brûlé  
André Lauriault
  
- **Préposés à l'application du règlement numéro 14-415**  
  
Jean-Paul Collin  
Clément Brûlé  
André Lauriault

Le tout conformément au règlement numéro 14-415.

**ADOPTÉE**

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'INSPECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET AIDE-VOIRIE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE** (114)

2019-05-114

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur qui effectue la vidange des fosses septiques doit être accompagné d'un représentant de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit embaucher un préposé pour effectuer l'examen des installations sanitaires lors de la vidange, faire les suivis nécessaires et fournir aux citoyens des renseignements généraux sur les installations sanitaires pour la période de vidange des fosses septiques;

**ATTENDU QUE** le préposé consacra chaque semaine un nombre d'heures variable, jusqu'à concurrence de 35 heures, à d'autres fonctions liées aux travaux publics.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité retienne les services de M. Justin Lachapelle au taux prévu à la grille salariale pour 35 heures/semaine, pour une période approximative de 22 semaines débutant le 13 mai 2019 pour superviser la vidange des fosses septiques et tenir les registres y afférents, ainsi que pour agir à titre d'aide aux travaux publics, selon les besoins;
2. la municipalité verse à M. Lachapelle une indemnité kilométrique de 0,52 \$.

**ADOPTÉE**

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019**  
(115)

2019-05-115

**ATTENDU QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

**ATTENDU QUE** le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

**ATTENDU QUE** les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

**ATTENDU QUE** favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**ATTENDU QU'**il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

Le conseil proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » dans la municipalité d'Austin et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner du sens*.

**ADOPTÉE**

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)** (116)

2019-05-116

**ATTENDU QUE** lors de consultations publiques tenues dans le cadre de l'élaboration de la politique famille-aînés, les citoyens participants ont proposé une gamme d'activités spécifiques pour les aînés : cours de formation, journées thématiques, exercices adaptés aux aînés, activités de cuisine collective, etc.;

**ATTENDU QUE** suite à l'adoption de la politique famille-aînés en décembre 2016, la mise en œuvre du plan d'action a révélé un manque de disponibilité de locaux communautaires facilement accessibles pouvant accueillir des activités sur une base régulière ainsi que des installations permanentes ou semi-permanentes;

**ATTENDU QU'**à la lumière de ces constatations, le conseil municipal souhaite bonifier les installations de l'hôtel de ville en y aménageant une salle multifonctionnelle dédiée prioritairement aux aînés, avec rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
2. la municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
3. la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
4. la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

**ADOPTÉE**

2019-05-117

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (117)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller P.E. Guilbault, l'assemblée est levée à 21h03.

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

---

**Lisette Maillé**  
Mairesse

---

**Anne-Marie Ménard**  
Secrétaire-trésorière